



DEUXIÈME RECOMMANDATION

AUGMENTER LE SOUTIEN AUX ADULTES SEULS À FAIBLE REVENU

L'une des tendances les plus marquantes au chapitre du recours aux banques alimentaires est la croissance du nombre de personnes vivant seules qui franchissent nos portes et demandent de l'aide partout au Canada. Le pourcentage de personnes vivant seules qui ont recours aux banques alimentaires a considérablement augmenté au cours des dix dernières années, passant de 38 % en 2010 à près de la moitié des ménages (48 %) en 2019.

Si on examine les statistiques économiques stupéfiantes de ce groupe, les raisons qui expliquent ce bond sautent aux yeux. La mesure du panier de consommation, mesure officielle de la pauvreté au Canada, donne un chiffre légèrement supérieur à un sur dix. Si nous considérons seulement les personnes vivant seules en âge de travailler, ce chiffre grimpe à 33 %, c'est-à-dire qu'un adulte seul sur trois vit dans la pauvreté⁴⁴.

Ce groupe représente à lui seul une population à faible revenu de 1,3 million de personnes. Ces Canadiens vivent dans la grande pauvreté, car leurs revenus moyens se situent à 50 % sous le seuil de pauvreté. Leurs moyens pour survivre sont donc d'environ 10 000 \$ par an.

Compte tenu de ces statistiques, il n'est pas surprenant que près d'un adulte vivant seul sur cinq connaisse une insécurité alimentaire, et qu'autant de personnes aient besoin de l'aide d'une banque alimentaire pour joindre les deux bouts⁴⁵.

Cette tranche de la population a, du point de vue des programmes gouvernementaux, peu d'options vers lesquelles se tourner et semble avoir été largement oubliée par les gouvernements fédéral et provinciaux. De nombreux membres de ce groupe ont des problèmes de santé mentale qui sont exacerbés par la pauvreté et le faible revenu. Comme il est mentionné dans le rapport, les ménages d'une personne souffrant d'insécurité alimentaire présentent des niveaux plus élevés de problèmes de santé mentale que les autres ménages. Bon nombre de ces personnes ont des problèmes de santé mentale qui ne sont pas traités parce qu'elles n'ont pas le soutien dont elles ont besoin, qu'elles sont coincées dans un cycle d'aide sociale inadéquate ou de soutien lié à une invalidité, ou qu'elles ont perdu un emploi et n'ont nulle part où se tourner pour suivre de nouveaux programmes de formation et d'apprentissage qui leur permettraient de réintégrer le marché du travail.

Pendant des décennies, les gouvernements ont concentré leurs politiques sur des catégories de population précises, comme les familles et les personnes âgées, mais ont souvent négligé les adultes seuls en âge de travailler en tant que groupe nécessitant des mesures ciblées.

Un grand nombre de personnes vivant seules reçoivent une aide sociale, mais n'arrivent pas à se sortir de la pauvreté en raison des mesures de soutien généralement inadéquates et des conditions strictes qui régissent ces programmes. Dans l'ensemble, le soutien des gouvernements envers ce groupe de personnes vulnérables a diminué de moitié depuis le milieu des années 1990⁴⁶.

Le gouvernement fédéral a récemment augmenté son soutien aux travailleurs canadiens à faible revenu en bonifiant l'Allocation canadienne pour les travailleurs. Banques alimentaires Canada a demandé au gouvernement d'adopter ces changements et nous saluons ce pas dans la bonne direction, mais nous avons besoin d'une aide supplémentaire pour cette tranche de la population qui a été négligée depuis bien trop longtemps.

Voici nos recommandations :

- **Créer un programme visant à soutenir les Canadiens malades et sans emploi qui sont sur le point de perdre leur assurance-emploi ou assurance-invalidité temporaire.** Ce nouveau programme corrigerait une importante lacune de notre filet de sécurité sociale qui ne laisse à ces personnes d'autres choix que de demander l'aide sociale et d'intégrer le cycle de la pauvreté.
- **Élaborer, dans le cadre des futurs accords sur la santé avec les provinces et les territoires, de nouvelles mesures en matière de santé mentale axées sur les besoins des adultes seuls en âge de travailler.**
- **Considérer les adultes seuls à faible revenu comme une priorité dans toutes les mesures à venir en matière de réduction de la pauvreté afin de veiller à ce que cette population vulnérable ne soit plus oubliée.**
- **Mettre en œuvre notre recommandation de revenu de base (voir la quatrième recommandation) pour abaisser les taux élevés de pauvreté parmi les personnes vivant seules qui ne sont pas sur le marché du travail.**

44 Banques alimentaires Canada (2016). *Personne sur qui compter*, Toronto, Banques alimentaires Canada.

45 Tarasuk, V., Mitchell, A. et Dachner, N. (2014). *L'insécurité alimentaire des ménages au Canada 2014*. Toronto, Research to identify policy options to reduce food insecurity (PROOF).

46 Murphy, B., Zhang, X. et Dionne, C. (2012). *Le faible revenu au Canada : une perspective multi-lignes et multi-indices*, Statistique Canada.